

**Zeitschrift:** Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France  
**Herausgeber:** Le messenger suisse de France  
**Band:** 8 (1962)  
**Heft:** 3  
  
**Rubrik:** [Impressum]

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



il faut agir. Nous pensons à des personnes vivant seules et qui occupent de vastes appartements. Les entreprises qui engagent des travailleurs étrangers doivent veiller à ce qu'ils trouvent chez nous les conditions de vie qu'exige la dignité humaine. Le devoir de la communauté commence là où les possibilités privées sont dépassées. »

*Peut-être parmi nos lecteurs y aura-t-il quelqu'un de compétent pour répondre à votre lettre qui, de notre côté, exigerait une trop longue enquête.*

*Mais nous pouvons vous dire que dans cet article il y a sûrement une part de vérité. Par contre, il serait faux de la généraliser, certaines entreprises faisant le maximum pour bien loger son personnel.*

La Rédaction.

Un lecteur nous communique cet extrait du « Volksblatt ».

Oberländisches Volksblatt  
du 1-2 septembre 1961  
AMTSBEZIRZ INTERLAKEN

INTERLAKEN

— *Ein goldener Schlüssel für einen treuen Gast.* Im Hotel du Nord wurde vor kurzem den treuen und langjährigen Feriengästen, dem Ehepaar Noblet aus Paris durch Vertreter der Gemeinde Interlaken der goldene Schlüssel überreicht. Herr Noblet durfte im vergangenen Monat Juli seinen 80. Geburtstag feiern. Im Sommer 1906 kam er erstmals nach Interlaken, später kehrte er regelmäßig Jahr um Jahr mit seiner Familie hierher zurück. In den Jahren 1928 bis 1938 mieteten sie jeweils an der Alpenstraße ein Chalet und lebten hier ganz nach schweizerischer Art. Die Liebe zu unserer Gegend übertrug sich auch die Angehörigen. Nur die Kriegsjahre trennten den treuen Gast von Interlaken. Monsieur Noblet ist seit 33 Jahren Mitglied der Sektion Interlaken des SAC. Geschäftsleute und auch andere Ansässige kennen und schätzen diese Gäste aus Paris und hoffen, daß es diesen vergönnt sein möge, noch manchen glücklichen Sommer im Bördeli zu verbringen.

*Toutes nos félicitations.*

La Rédaction.

Mlles Perrelet, 15<sup>ter</sup>, rue Borgnis-des-Bordés, Versailles, 2 septembre 1961.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Anciennes abonnées au « Messenger Suisse de France » (l'ayant abandonné pour des raisons financières), nous nous permettons de vous envoyer un extrait d'un jeune écrivain et journaliste vaudois : *Jean-Claude Mayor* (auteur de « Pourquoi pas Vevey », « L'Eloge de la Flânerie », etc...). Jean-Claude Mayor vient d'être nommé à la « Tribune de Genève ». Il était, auparavant, Directeur de la « Feuille d'Avis » de Vevey. Il m'a permis de vous communiquer « Lumières du Rhône », à condition que son nom figure au bas de cet extrait.

Dans l'espoir que ce passage rappellera aux Suisses de France de beaux souvenirs du cher Pays natal, veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'expression de notre meilleur souvenir.

I. et S. PERRELET.

LUMIERES DU RHONE

*A l'aube cristalline et fraîche s'égoutte la glace parmi*

*les pierres et dans le désert alpin. Silence d'une naissance, lumière pure et diamantée, le fleuve rassemble ses cristaux, et calvacade à l'appel d'une course qu'il sait longue, d'une aventure qu'il veut vivre, entière.*

*Le matin dans la vallée transparente reste suspendu aux montagnes qui enserrant le berceau. Corps fluide, le Rhône est devenu ruisseau, ruisseau et bandeau de lumière argentine. Cabré, fougueux ou dormeur paisible, il dessine son chemin dans les près et les vergers.*

*Midi du Léman, épanouissement heureux et mûr, le fleuve s'assoupit sous le soleil; étale, gavé, paresseux, il emprunte au ciel sa lumière et en fait son jouet. Et la rejette sur les coteaux plantés de vignes, la rejette, poudre, aux yeux qui le contemplent.*

*Le Rhône s'éveille et se précipite furieux pour rattraper — mais comment? — le temps perdu. Failles du Jura, puits ténébreux, antres sonores, il mugit, roule, appelle l'écume et le tonnerre. Son eau purifiée jette la folle lumière d'émeraude et rit, rit cavale évadée.*

*Puis il roule lourd et sourd dans le crépuscule, chargé et fort de tout ce qu'il a aimé. C'est la descente lente vers le sud d'où lui parvient l'irrésistible appel de la mer. Heure de la lumière sage, lumière précieuse dont il se gorge avant la nuit.*

*Elle est venue la nuit où le corps du fleuve se dissout et rend à la mer ce que le ciel lui a donné. Lumière d'ombre mêlée à l'ombre qu'elle rend élatante par une alchimie secrète. Le Rhône diffus rêve d'Orient, d'Afrique et d'Espagne, et leur délivre notre message.*

J.-C. MAYOR.

## ÉTABLISSEMENTS

# VERNETTE et PRADER

(LANGWIES, GRISONS)

14, rue RAYMOND-LOSSERAND  
PARIS, XIV<sup>e</sup>

Ség. 13-29 et 84-57  
86-01 et 86-33

☆ ☆ ☆

LEURS CAFES FINS

EXPRESS ET PERCOLATEUR

☆ ☆ ☆

MAGASIN DE VENTE

AU DETAIL A LA BRULERIE

Livraisons dans toute la France, franco de port

REDACTION : SILVAGNI-SCHENK, 17<sup>bis</sup>, quai Voltaire. — GERANT : F. LAMPART

SIEGE SOCIAL : 10, rue des Messageries, Paris, X<sup>e</sup>. C.C.P. Messenger Suisse de France 12273-27. — Prix de l'abonnement : NF 10

IMPRIMEUR : A. COUESLANT, 1, rue des Capucins, Cahors (Lot). — 98.231. — Dépôt légal : 1-1902 - N° 82/1962

La revue n'est pas vendue au numéro, mais uniquement par abonnement. « Le Messenger » n'est pas en vente publique. Pour vous le procurer, adressez-vous au siège du journal.

Adressez toute la correspondance à la Rédaction, 17<sup>bis</sup>, quai Voltaire, Paris, 7<sup>e</sup>